

Séance du jeudi 28 février 2002

L'an deux mil deux, le vingt huit février, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

Présents : Jacky LESUEUR, Denis RONSEAUX, Patrick DAHLEM, Fabrice PROBST, Philippe LEVEAUX, Pierre CARRE, Marc DEBRIGODE, Christian CHAZAL, Honorine BACARISSE, Gérald MABILE.

Absents excusés :

Christian CHAZAL est nommé secrétaire.

1 – DELIBERATIONS.

n°1/2002 — OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide l'ouverture de crédit suivante :

- au compte 2315 opération 46 la somme de 7 880 Euros

Ces crédits seront intégralement inscrits au budget primitif 2002.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n°2/2002 — Vente d'une partie de la parcelle A 240 située au lieu-dit « La Charrière ».

Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations 12/2001 et 44/2001, concernant la vente d'une parcelle à Mr et Mme GARDIER Daniel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

Le prix de vente a été fixé à 52,44 euros le mètre carré. Un document d'arpentage a été réalisé. La parcelle concernée par cette vente porte donc le n° A 276 «La Charrière » pour une superficie de 200 m2. Les frais de notaire reste à la charge de l'acquéreur.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n°3/2002 — Vente d'une partie de la parcelle B213 « Les Aunaies ».

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 58/2001 par laquelle le conseil municipal décidait d'une partie de la vente. A ce jour les futurs acquéreurs proposent d'acheter 400 m2 de cette parcelle au prix de 76.22 euros le m2.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à 10 voix pour une voix contre,**

La vente de 400 m2 de la parcelle B213 « Les Aunaies » au prix de 76.22 euros le m2. Un géomètre réalisera le document d'arpentage et de bornage de cette parcelle

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n°4/2002 — Vente d'une partie de la parcelle B213 « Les Aunaies ».

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 58/2001 par laquelle le conseil municipal décidait d'une partie de la vente. A ce jour les futurs acquéreurs proposent d'acheter 400 m2 de cette parcelle au prix de 76.22 euros le m2.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à 10 voix pour une voix contre,**

La vente de 400 m2 de la parcelle B213 « Les Aunaies » au prix de 76.22 euros le m2. Un géomètre réalisera le document d'arpentage et de bornage de cette parcelle

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n°5/2002 — Achat de la parcelle située au lieu-dit « Le Village » n° B414 .

Le Maire rappelle au conseil municipal la réunion du 6 mars 2001 dans laquelle il était question de l'achat de parcelles pour l'élargissement de la rue de Vantelet. Il est à présent nécessaire de régulariser la situation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,**

L'achat de la parcelle située au lieu-dit « le Village » cadastrée B 414 d'une superficie de 23 m2 au prix de 38,11 euros le mètre carré, parcelle appartenant à Mme RONSEAUX Micheline. La régularisation se fera devant le notaire.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n°6/2002 — Convention VALDIVERT .

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier émanant de l'association VALDIVERT qui, comme chaque année, a effectué des interventions pour le compte du Syndicat Scolaire de Rosnay, (la commune adhère à ce syndicat). La facture est donc parvenue en Mairie, mais le règlement ne peut avoir lieu du fait qu'aucune convention n'a été signée pour l'année 2001/2002. C'est pourquoi le Maire propose la signature de cette convention qui prend effet au 19 mars 2001 pour se terminer le 19 mars 2002, et ce afin de pouvoir effectuer le règlement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Autorise et charge le Maire de signer la convention jointe ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 – RUE DE VANTELET.

Le maire informe le conseil sur la réception d'un courrier émanant du Conseil Général concernant la subvention de la rue de Vantelet. Le montant des travaux HT s'élève à 15000 €, le Conseil Général a retenu 8500 € HT comme montant subventionnable avec un taux de 46 %. Le maire a demandé à la Communauté de Commune de prendre en charge la totalité ou une partie des travaux restant, s'agissant d'eau pluviale et d'eau de source.

3 – TERRAIN N° 26 AU LIEU-DIT « LA CHARRIERE ».

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mr LAINE Charles se portant acquéreur de la parcelle n° 26 au lieu-dit « La Charrière », en cas de vente par la commune. Le conseil précise que le prix de vente sera de 76,22 € le mètre carré. Charge le maire de proposer le prix de vente ainsi que l'échange d'une partie de ce terrain avec une partie du terrain de Mr LAINE situé dans la rue de Vantelet. La commune se garde environ 15 mètres carrés afin de pouvoir installer un panneau d'information.

4 – QUESTIONS DIVERSES.

- *Eglise : Toujours pas de réponse de messieurs SMETT Roger et Patrick concernant leur participation financière à la réfection du mur d'enceinte de l'église.*
- *S.I.E.M : Proposition d'enfouissement des réseaux lors de l'assainissement de la commune.*
- *Hangar Lainé Arthur : Pense démolir prochainement le hangar situé en bas de la rue du Bémont qui est en très mauvais état et qui pourrait s'avérer dangereux lors de violentes rafales de vent.*
- *Les plans de la Mairie ont été retrouvés par Monsieur le Maire, un architecte s'est déplacé afin d'apprécier les travaux à entreprendre concernant la rénovation de la Mairie et l'agrandissement de l'ancienne salle des fêtes. Un chiffrage est prévu pour cet été.*
- *Comité des fêtes : Mme DEBRIGODE, présidente du comité des fêtes, a fait part de sa démission par courrier adressé à la mairie. Il faudra programmer une réunion afin de procéder à de nouvelles élections.*
- *Eglise : Prévoir l'installation d'un grillage afin d'empêcher l'entrée des pigeons dans le clocher.*
- *Nids de poules sur le CV n°3 : La communauté de commune doit les reboucher prochainement.*
- *Syndicat des 2 Vallées : Lors de la dernière réunion il a été évoqué la possibilité de regroupement du syndicat de Gueux-Vrigny, Coulommès la Montagne et les 2 Vallées.*